



# PRESAO

Programme de Renforcement et de Recherche sur la Sécurité Alimentaire en Afrique de l'Ouest  
West Africa Food Security Capacity Strengthening and Research Program

Resumé N° 11 - 2010

Septembre 2010

## Composante SRAI

Strengthening Regional Agricultural Integration in West Africa

# Estimation des prix de parité du riz et du maïs en 2009 en Côte d'Ivoire

Par: Kouablé Noel (SIM-OCPV - Cote D'Ivoire)

**syngenta** fondation pour  
une agriculture  
durable



Les documents du PRESAO sont disponibles à <http://www.aec.msu.edu/fs2/presao.htm>



## INTRODUCTION

La côte d'Ivoire possède 515 km de côtes maritimes et 3 110 kilomètres de frontières communes avec 5 pays :

- le Libéria à l'Ouest, 716 km
- la Guinée un peu plus au Nord, 610 km
- le Mali, 532 km et le Burkina Faso, 584 km
- le Ghana à l'Est, 668 km

Cette situation lui confère un avantage important en matière d'échange avec la sous-région et le reste du monde et le prix de parité du riz s'en trouve affecté.

Tableau 1 : Opération portant sur 120 tonnes de riz importé de grande consommation (rigc) de la Thaïlande au mois de juillet 2009

Désignation		Montant FCFA
Prix FOB		19 524 360
Fret	36% PFOB	7 028 770
Assurance	4% PFOB	780 974
PRIX CAF		27 334 104
BIVAC	0,75% PFOB	146 433
Droit de Douanes	2,5% PFOB	488 109
Douanes sacs	0,4%PCAF	109 336
Transit Manutention	4%PCAF	1 093 364
Frais de transfert	1,05	287 008
		29 458 354
Prix de revient de la tonne		245 486
Prix de revient unitaire = Prix de parité = PP		245 F CFA/Kg
Prix de gros à la vente pratiqué = PGV		255 CFA/Kg
Marge Brute sur vente en gros = MB/VG		10 CFA/Kg
Prix protocole = prix négocié = PN		325 CFA/Kg
Prix à la consom. (détail) pratiqué = PC		325CFA/Kg
Marge brute sur vente en détail = MB/VD		70 CFA/Kg

## Prix du riz localement produit du lieu de production à la capitale (de Guibéroua à Abidjan)

Tableau 2: Opération riz local blanchi Guibéroua-Abidjan

N°	Désignation	Montant
1	Achat à la production du riz local blanchi à Guibéroua	275000 F CFA/tonne
2	Transport	10000 F CFA/tonne
3	Frais de chargement /déchargement	1000 F CFA/tonne
4	Délivrance du Certificat de Provenance OCPV	1500 F CFA/tonne
5	Prix de revient du riz local blanchi à Abidjan	287 500 F CFA/tonne
6	Prix de revient à Abidjan = PR	288 F CFA/Kg
7	Prix de gros à la vente pratiqué = PGV	320 F CFA/Kg
8	Marge Brute sur vente en gros = MB/VG	33 F CFA/Kg
9	Prix à la consommation (détail) pratiqué = PC	400 F CFA/Kg
10	Marge brute sur vente en détail = MB/VD	80 F CFA/Kg

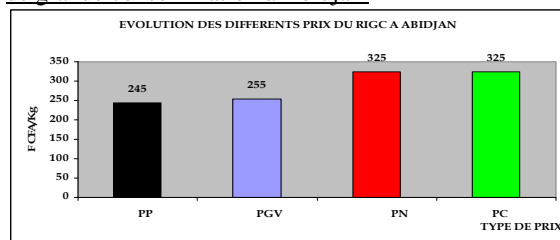
## Prix du maïs localement produit du lieu de production à la capitale (De Divo à Abidjan)

Tableau 3: Opération maïs local Divo-Abidjan

N°	Désignation	Montant
1	Achat à la production du maïs à Divo	100 000 F CFA/tonne
2	Transport	10000 F CFA/tonne
3	Frais de chargement /déchargement	1000 F CFA/tonne
4	Délivrance du Certificat de Provenance OCPV	1500 F CFA/tonne
5	Prix de revient du maïs à Abidjan	112 500 F CFA/tonne
6	Prix de revient à Abidjan = PR	113 F CFA/Kg
7	Prix de gros à la vente pratiqué = PGV	168F CFA/Kg
8	Marge Brute sur vente en gros = MB/VG	55 F CFA/Kg
9	Prix à la consommation (détail) pratiqué = PC	267 F CFA/Kg
10	Marge brute sur vente en détail = MB/VD	101 F CFA/Kg

## COMPARAISON DES PRIX DE PARITE ET DES PRIX A LA CONSOMMATION

Figure 1: Niveau des différents prix du riz importé de grande consommation à Abidjan



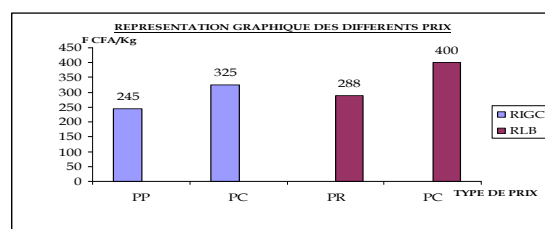
Mode de calcul des marges

$$MB/VG = PVG - PP$$

$$MB/VD = PC - PGV$$

Prix protocole = prix négocié = PN<sup>1</sup> :

Figure 2: Graphique récapitulatif des différents types de prix du riz importé de grande consommation et du riz local sur les marchés d'Abidjan-Adjamé



PP : prix de parité

PC : prix à la consommation

PR : prix de revient

RIGC : riz importé de grande consommation

RLB : riz local blanchi

La supériorité du prix du riz local blanchi sur celui du riz importé de grande consommation durant toute cette période est ainsi établie. L'analyse des graphiques de comparaison montre également que le prix du riz local, partout ailleurs, reste plus élevé que celui du riz importé de grande consommation.

La courbe d'évolution du ratio (voir annexe) est dans l'ensemble située au dessus de la barre de 1. Par ailleurs, les coûts de production du riz local qui n'ont pas été pris en compte ici, demeurent une composante non négligeable dans la supériorité du prix de ce produit par rapport à celui du riz importé de grande consommation. Au regard de ce qui précède, nous pouvons dire que la compétitivité du

<sup>1</sup> PN= prix arrêté de commun accord Etat-Opérateurs économiques suite aux manifestations de rue occasionnées par la hausse des prix des produits de première nécessité. Il est porté sur le tableau à titre indicatif.

riz local est mise à rude épreuve par rapport au riz importé de grande consommation dont le prix toujours inférieur reste plus accessible par rapport au pouvoir d'achat des ménages. Cependant, il convient de noter qu'il existe plusieurs qualités de riz importé parmi lesquels l'on peut citer ceux qui appartiennent à la catégorie de riz de luxe (annexe.....)

A l'analyse du tableau, nous pouvons dire le riz local reste compétitif par rapport à cette catégorie de riz importés dits riz de luxe, et dont les prix effectifs (hors prix protocoles) demeurent largement supérieurs à ceux du riz local blanchi.

## CONCLUSIONS ET IMPLICATIONS

La Côte d'Ivoire est pays côtier, qui dispose d'une diversité de cultures vivrières, plus d'une soixantaine d'ethnies, d'où des habitudes alimentaires très variées. La flambée des prix des produits de première nécessité tel que le riz, certes très fortement ressentie par la population et ayant affecté les ménages a été l'occasion pour le Gouvernement d'orienter sa politique vers une relance de la production vivrière, notamment celle du riz, qui à l'horizon 2015, devrait s'accroître de plus de 200 000 tonnes.

Il convient de noter également que le maïs importé en faible quantité n'est utilisé que pour la fabrication de la bière dans les brasseries. Il est peu vendu sur les marchés pour la consommation humaine.

Au cours des années 2007 et 2008, les prix de bon nombre de matières premières agricoles et denrées alimentaires de base ont augmenté de façon significative sur les marchés de Côte d'Ivoire de sorte que l'inflation a atteint 5,5% en septembre 2008. Du premier trimestre 2007 au troisième trimestre 2008, les prix du maïs grain, du manioc, du riz importé de grande consommation, du riz local, de l'igname et de la banane plantain ont accusé une hausse allant de 16 à 58%. La hausse du prix à l'importation de certains produits alimentaires de base comme le riz et la flambée des cours du baril de pétrole sont en grande partie la cause de cette hausse généralisée. Cette hausse s'est poursuivie jusqu'au premier semestre de l'année 2009.

## REFERENCES

- FAO, Initiative sur la flambée des prix agricoles en Côte d'Ivoire, identification d'un programme d'urgence ; Proposition d'un programme à moyen terme, juillet 2008 ;

- FAO, la flambée des prix des denrées alimentaires, faits, perspectives, effets et actions requises, avril 2008 ;
- Ministère de l'Agriculture, DSDI, annuaires des Statistiques de 2001 à 2008 ;
- Ministère de l'Agriculture, DSDI, Bilan alimentaire de 2001 à 2007 ;
- Ministère du d'Etat, Ministère du plan et du Développement, Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), novembre 2008 ;
- Ministère du d'Etat, Ministère du plan et du Développement, INS, Indice des Prix à la Consommation ;
- OCPV, base de données des prix à la consommation (1998- juin 2009/ Abidjan) ;
- OCPV, base de données des prix à la consommation (2002-juin 2009/ Intérieur) ;
- OCPV, évolution des prix de gros et à la consommation de juillet 2009 ;
- Ministère de l'Economie et des Finances-DCPE : statistiques du Commerce Extérieur ;
- Ministère de l'Agriculture, PNR, bulletin Riz Info, 2008 .